

ETUDE MORPHOSYNTAXIQUE DES CREATIONS ET ENRICHISSEMENTS LEXICAUX DANS LE REGLEMENT DES CONFLITS FAMILIAUX EN MILIEU AJA : CAS DE AFODOGBE ET SES COROLLAIRES

Elie YEBOU

elieyas@yahoo.fr

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Résumé

La constitution de foyers est un élément essentiel en Afrique et particulièrement au Bénin. Mais beaucoup de vicissitudes entravent la formation des foyers à savoir l'infécondité, l'infidélité, la méchanceté et autres vices qui perturbent l'épanouissement des familles dans nos espaces culturels. Les sages et notables des villages et quartiers de ville convoquent les responsables des familles pour régler à l'amiable les différends qui opposent les protagonistes d'une collectivité, d'un village, d'une famille. Lors de ces rencontres, beaucoup de termes sont utilisés et qui enrichissent les langues maternelles dans lesquelles le règlement est fait. Ces différentes initiatives permettent d'apaiser les personnes offensées et de rétablir la paix et la cohésion sociale au sein des familles sans se référer aux instances judiciaires régulièrement instituées par l'Etat. Aucune école n'existe officiellement pour former l'homme à ces règlements familiaux dans les villages mais la collaboration avec les sages et notables forme pour la vie. Cette recherche vise à étudier les termes utilisés dans les familles, villages pour sauver les familles. Pour cela, il faut identifier ces termes avant de procéder à leur analyse. En nous rendant sur le terrain pour la collecte des données, nous avons recensé quelques expressions ou termes employés lors de ces règlements à l'amiable que nous avons examinés, analysés grâce aux recherches menées sur la langue. Les résultats de la réflexion et des analyses ont révélé que la création lexicale dégage un enrichissement lexical qui s'en suit dans la langue et travers les phénomènes de dérivation et de composition.

Mots-clés : milieu aja, création, enrichissement lexical, règlement, conflits

Abstract

The constitution of homes is an essential element in Africa and particularly in Benin. Yet, many vicissitudes hinder the establishment of households: namely infertility, unfaithfulness, wickedness and other vices which disrupt the development of families in our cultural environment. The elders and notables of the villages and city districts summon the heads of families to settle neighbourly the differences between the protagonists of a community or a village. During these meetings, many terms which enrich the mother tongues in which the settlement is made are used. These various initiatives make it possible to appease the offended and restore peace and social cohesion within families without referring to the formal judicial institutions established by the State. There is no school officially dedicated to men training in for family

regulations in the villages, only collaboration with the wise and notables forms for life. We have identified some expressions or terms used during these neighbourly settlements that we have examined, analyzed, and which lexical creation gives rise to a subsequent lexical enrichment in the language.

Keywords: *creation, lexical enrichment, settlement, conflicts*

Introduction

La famille en Afrique est constituée pour la plupart du père, de la mère, des enfants, des beaux parents et des beaux-frères et belles-sœurs. Elle est, comme le disent certains sociologues, une famille élargie comportant plusieurs personnes. La construction d'une famille ou d'un foyer est un élément essentiel en société qui doit être prise au sérieux et avec la plus grande rigueur émanent aussi bien de l'homme que de la femme. Mais le cours des événements peut conduire à des difficultés qui pourraient être sanctionnées par le divorce ou la séparation selon le statut du mariage contracté. Si aujourd'hui, beaucoup de foyers se cassent à cause de certaines vicissitudes de la vie, hier, les parents tentaient de régler les problèmes des couples pour éviter au maximum les séparations ou les divorces car de telles choses affectent beaucoup plus les enfants que les parents qui eux, paraissent plus responsables. Néanmoins, il faut faire observer que, la société actuelle n'est rien d'autre que l'image reflétée par les parents géniteurs ou tuteurs des enfants. Aussi note-t-on que jusqu'à ce jour et malgré la modernité, quel que soit le problème qui se pose dans un couple, des conseils de famille sont organisés pour le régler à l'amiable dans l'intérêt supérieur de la famille. C'est à travers ces rencontres que des termes techniques sont utilisés pour dire comment conduire la situation qui prévaut au sein de la famille. Les cas d'infidélité étaient sanctionnés par des sacrifices suivis de flagellations de la femme car, comme nous le constatons dans la plupart des sociétés africaines, la femme est un être particulier, mise à part pour construire, gérer et conduire son foyer.

Ainsi, tout en présentant la problématique et le cadre méthodologique (o), nous faisons une incursion pour dresser les situations de crise et les processus de règlement à travers le discours (i), ce qui permet d'analyser le répertoire des lexèmes établis (ii) pour dire combien le fait de langue est non seulement un acte de langage mais surtout un fait psychosocial.

1. Problématique

Pour former un foyer hier, il était très difficile surtout pour des hommes ne disposant pas de sœurs utérines car le principe consistait à procéder à un échange entre deux différentes familles (au sens large). Ainsi était proposée une fille d'une famille à un jeune homme d'une autre famille dont la sœur sera présentée un jeune, parent de la jeune fille qui convole en nuit de noce. Aussi, devient-il difficile, voire impossible à ceux (jeunes hommes) qui n'avaient pas de jeunes ni de grandes sœurs de réaliser le rêve d'être "mari" d'une quelconque fille. Alors, la seule issue demeurait ici, l'acharnement au travail, certainement dans le souci de construire une identité, de la parfaire pour faire disparaître l'identité négative collée à soi par la tradition. Nous sommes là dans un processus social faisant appel à l'image de soi, le consentement mutuel, l'adhésion et le sacrifice de soi pour une noble cause : la sauvegarde de la tradition. Car, il faut éviter de penser le cas où, la ou le proposé (e) ne trouverait pas de répondant dans la famille ; mais dans le cas contraire, c'est l'adhésion familiale pour ne pas dire communautaire. Comment alors imaginer une rupture dans ce contexte ? Qui peut oser approuver cela et qui peut le permettre ?

Une famille constituée dans une telle condition mérite donc l'attention du père de famille, de ses frères et de tout le conglomérat vu les péripéties qui ont jalonné le parcours de sa constitution. Ce qui, il faut le noter, disparaît de nos jours où l'on constate que le mariage se contracte non seulement entre les amoureux mais aussi sans contrainte d'échange, de traitement respectueux des faces des familles en alliance. Alors où se trouve la haine qui maintient dans le cercle construit ? Qu'est-ce qui nourrit l'union des deux âmes ? C'est en réalité l'essence même de l'union : s'aimer et se garder non souillé pour l'autre. Le symbolisme de cet état pur dans une union est-il à l'origine de la création humaine ? Difficile de le dire, mais dans toutes les traditions, la philosophie semble prôner cette pureté. Nous n'en voulons pour preuve que l'une des annonces de Moïse aux Israélites dans les dix commandements reçus sur le mont Sinaï, au septième : « tu ne commettras point d'adultère, tu ne désireras pas la femme de ton prochain ». Cette instruction semble être également l'un des socles de la constitution d'une famille dans les sociétés africaines.

En brassage avec d'autres cultures, l'Afrique accepte que, quand des difficultés surviennent au sein des familles pour raison d'infidélités de la femme ou pour autres dérives d'un membre du couple, les sages s'autosaisissent pour régler à l'amiable le problème afin que la femme puisse recouvrer ses droits d'épouse et de mère et que la famille se stabilise. Doit-on revenir ici sur les péripéties de ces assises ! Le tout dépend de chaque communauté, chaque ethnie et surtout de chaque collectivité et des divinités qui fondent le socle spirituel. De toute évidence, la philosophie de base rejette la mort du pécheur. Alors, l'espace d'échange se construit et des termes et des expressions sont créés, utilisés éviter tout écroulement. Alors, on gère et on règle les problèmes afin de limiter les dégâts à multiples visages, comme les maladies chroniques et inexplicables, les cascades de décès, la délinquance des enfants, ... quels sont ces termes ? que représentent-ils ? Quels discours portent-ils pour quelle portée sociale ? Cette analyse si elle se veut descriptive a surtout une portée sociale pour la réappropriation de la culture africaine. Nous ne voulons pas occulter ici la rareté des travaux dans ce domaine lexicographique dans la langue aja ; cependant nous nous proposons de faire cette étude pour des perspectives innovantes sur la description de nos langues et les bases doxiques philosophiques qui sous-tendent chaque lexème, chaque terme, chaque mot ou ensemble de mots.

2. Objectifs et hypothèses

L'objectif général est l'étude lexicographique de la gestion des crises de souillure (infidélité) dans les familles aja.

De cet objectif général, nous dégageons les objectifs spécifiques qui consistent à :

- brève description des situations de crise dans le couple en milieu aja et les processus de règlement ;
- établissement du répertoire lexicographique lié à l'infidélité en milieu aja
- analyse des lexèmes pour la construction d'une société harmonieuse en milieu aja.

De ces objectifs, les hypothèses suivantes sont retenues.

Comme hypothèse générale, nous posons que, des lexèmes spécifiques existent dans les milieux aja pour régler les conflits entre les couples.

De cette hypothèse générale, découlent des hypothèses spécifiques que sont :

- toute crise en famille aja conduit toujours à une situation de règlement ;
- les situations de règlement de crise d'infidélité favorise l'enrichissement de la lexicographie en milieu aja ;
- chaque lexème est un élément discursif à portée sociale.

3. Cadre théorique

- Cette étude s'inspire de la perspective théorique de Maurice Houis contenue dans le numéro 7 de la revue *Afrique et Langage* publiée en 1977, et de Toussaint Tchitchi (2008) qui a su appliquer cette théorie au parler ci dans le département du Kufo, au Bénin avec un regard typiquement africain. C'est donc une étude descriptive qui se glisse dans la sémiologie pour faire des lexèmes recueillis des signes manifestes en termes de leur fonctionnement textuel et de leur stratégie énonciative. Ainsi, tout en dégagant des énoncés analysés les diverses lexèmes, nous analysons leurs manifestations dans les énoncés en vue de dégager le sens et la portée sociale dans l'énonciation. Ce faisant, de ces énoncés, nous avons identifié des syntagmes nominaux et des énoncés simples qui nous ont permis de préciser les fonctions que le signe linguistique assume dans la langue et sa formalisation dans l'aire culturelle aja pour assumer l'énonciation dans le discours.

4. Cadre méthodologique

Le parler aja est une langue du continuum dialectal gbè, du groupe KWA, parlé essentiellement dans le département du Kufo, précisément dans les communes d'Aplaxwe, de Djakotomé, de Dogbo, de Lalo, de Tòviklin et de Klwikanmè. Ce parler est utilisé également dans les autres départements du Bénin et même dans les pays de la sous-région sous l'effet de la migration et représente au niveau local le deuxième parler le plus expansif après le fongbè selon le recensement général de la population et de l'habitat en 2013. Ce parler fait partie des six langues de

post alphabétisation retenues par le conseil des ministres en date du 15 juillet 1992.

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes rendu dans les communes d'Akplaxwe, de Jakotome, de Klwikanme, de Lalo, de T'oviklen et de Dogbo pour collecter les informations sur la pratique du afodogbe et la gestion des crises familiales en milieu aja. En dehors des informateurs, nous avons consulté une bibliographie fournie dans les bibliothèques de la place et avons déduit des informations intéressantes. Les données recensées ont été traitées et analysées en rapport avec la culture aja et celle du yoruba car les signes du fá sont intervenus lors du traitement des données. Les conclusions sont déduites et confortent les réflexions sur nos langues et cultures. L'alphabet utilisé pour transcrire les énoncés est celui des langues nationales du Bénin. Il est tiré de celui issu du séminaire sur la normalisation et l'harmonisation des alphabets des langues de la sous-région qui comprend le Togo, la Haute-Volta (Burkina Faso aujourd'hui), le Ghana, le Niger, le Nigeria et la république populaire du Benin (République du Bénin aujourd'hui). Le gouvernement du Bénin, en application d'une des recommandations de ce séminaire, a pris le décret 75-275 du 24 octobre 1975 portant adoption de l'alphabet national : « cet alphabet, précise le décret, est obligatoire pour l'écriture de toutes langues béninoise ». Notre analyse est déductive.

5. Les situations de crise familiale et leurs règlements en milieu aja.

A ce niveau, il est question de présenter brièvement les situations de crise dans les foyers par rapport à la question de la fidélité et les processus de règlement de ces conflits.

5.1. Des situations de conflits de couples

Dans les foyers, certaines situations conduisent les parents constituant une famille à décider de se séparer. Parmi ces problèmes, nous pouvons citer la question d'adultère et d'infidélité. Cette question préoccupe à plus d'un titre les responsables de foyers car, dans une situation d'infidélité, c'est la femme qui est indexée et accusée quels que soient les cas de figures. Quand ces situations surviennent et que les beaux-parents sont informés, un conseil de famille est convoqué pour sauver la vie aux personnes incriminées (c'est-à-dire la femme et l'homme responsables de l'acte d'adultère). En milieu aja, les anciens, pour protéger leurs familles,

prenaient des dispositions pour sauvegarder la vie de leurs enfants et épouses. En cas d'infidélité, si l'acte n'est pas très tôt dénoncé et avoué par les auteurs, des cascades de décès commencent à survenir, en commençant par les responsables. C'est pour cela que quiconque apprend un tel acte doit le dénoncer aussitôt en se soustrayant ainsi des complices. Les termes pour qualifier l'acte en langue aja sont contenus dans les syntagmes nominaux ou énoncés qui suivent :

Syntagmes nominaux :

- afɔdogbe

Pied/planter/brousse pour dire « mettre le pied dans la brousse ou commettre l'adultère » ;

- egbejimanɔ

fidélité/ne pas/rester/ ou « être infidèle ».

Deux lexèmes exprimant un même fait de société, les reproches à une femme de n'être pas restée pure, propre à son mari ; ou encore d'avoir permis à un autre homme de voir ce qui reste la propriété de son mari, sa nudité et parfois simplement son corps même couvert par des tenues. Ceci pour signifier combien la femme mariée ne doit permettre à un autre homme de développer une quelconque intimité avec elle jusqu'à la toucher. La question est : la pureté et sa conservation dans le foyer, pourquoi revient-elle uniquement à la femme ? L'homme ne peut-il apporter également, en osant développer une intimité avec une autre femme en la touchant, une impureté dans la famille, tant qu'il n'a pas choisi ou avoir dire vouloir faire la polygamie ?

Ceci étant dit, notons que de ces lexèmes prennent place dans la société toute une construction discursive. Nous retenons ici quelques énoncés permettant de dire le fait de société.

Enoncés découlant de l'adultère, de l'infidélité ou :

Nyɔnulo do afɔ egbe

Nyɔnulo de nɔ egbeji ɔ

Wo a le efan nɔ nyɔnulo

Ces différentes expressions qui révèlent le comportement adultérien de la femme, construisent

l'espace d'échange, permettent aux divers acteurs de traduire le même phénomène. Il faut déjà faire observer que ces énoncés n'ont aucune connotation sexiste, c'est-à-dire ne se particularisent d'aucune manière quel que soit le sujet parlant, à savoir la femme ou l'homme. Cependant, le dernier énoncé « wo a le efan nɔ nyɔnulo » peut être assimilé comme

l'énoncé traduisant la fin du processus de règlement du conflit- la décision de la conservation de ce qui est bâti-. Ainsi, pour nous, cet énoncé est la résultante non seulement du règlement mais surtout de protection des noms et de la dignité des deux familles en alliance outre les deux acteurs ayant scellé leur amour par leur union devant leurs familles et les mânes des ancêtres. C'est pourquoi nous disons que cet énoncé vise à apaiser la tension et à maintenir la femme au foyer.

Mais pourquoi les Aja aiment maintenir leurs épouses au foyer malgré ces cas de déviance ? En milieu aja, la femme est la responsable du foyer, c'est elle qui conduit tous les membres qui y vivent et qui les entretient. Elle s'occupe des enfants et de l'époux. Aucune autre femme ne peut entretenir les enfants d'une autre femme comme cela s'entend. Sans oublier qu'il existe des exceptions. Voilà pourquoi, pour maintenir son foyer en paix, l'homme aja préfère se réconcilier avec la femme qu'il maîtrise que d'aller en aventure avec celle qu'il ne connaît pas ou pas trop. A présent, nous allons passer à la contextualisation et à l'analyse des énoncés.

5.2. Des énoncés au sens des lexèmes dans le règlement des conflit en milieu aja

Comme viennent de le démontrer les énoncés retenus, pour gérer les conflits, des termes ou des expressions sont créés en ajagbe. En effet, le syntagme nominal est l'association de deux ou plusieurs constituants nominaux en un ensemble syntaxiquement équivalent à un seul constituant nominal, assumant une fonction syntaxique secondaire. Il s'établit alors à l'intérieur de ces syntagmes une relation de détermination telle que l'un des constituants est déterminé (E) et l'autre déterminant (A).

Quant à la détermination nominale, elle est selon DUBOIS (1973,146) « la fonction assumée par la classe des déterminants et constituant à actualiser le nom, c'est-à-dire à lui donner la propriété de nom défini ou indéfini ». Le déterminant ici permet sans doute de mieux comprendre le déterminé. Cette relation de détermination est alors un processus sémantique visant à constituer du sens par un rapport de signe. Ainsi, dans le syntagme afòdogbe, on a :

afòdogbe composé de /afò/, « pied », /do/, « planter », /egbe/, « ailleurs, brousse », pour dire que « le pied est rentré dans la brousse ».

Ce syntagme provient de « do afo egbe » pour traduire « commettre l'adultère ».

De même, egbejimanɔ est composé de /egbeji/, « fidélité » ; /ma/, « verband de négation » ; /nɔ/, « rester » pour dire « rester infidèle ».

Il faut souligner que /egbejimanɔ/ proviendrait de « nɔ egbeji » qui signifierait « rester fidèle » ; d'où la présence du verband de négation donne « ne pas rester fidèle » pour traduire « ne pas rester fidèle ou rester infidèle ».

Comme cela s'observe, dans les échanges de communication en milieu aja, on utilise parfois des images ou figures de style pour exprimer l'idée ou la pensée que l'on veut traduire. Les signes linguistiques présents dans ces syntagmes entretiennent des relations de détermination. Nous voulons oser dire que de ces relations de détermination, se dévoile une autre relation de détermination sociale, à savoir, la fin du conflit-l'imposition du pardon-comme socle de conservation de la famille. Quel symbolisme dans ce règlement et quelle richesse en termes de faits de langue. Il est alors impérieux d'essayer de relever la portée sémantique de ces énoncés ou lexèmes.

5.3. Pourquoi la cérémonie de efanlele en milieu aja ?

Quand la femme commet l'adultère en milieu aja, deux possibilités lui sont offertes pour gérer la situation. Soit elle accepte d'être exorcisée, soit elle divorce. Si elle optait pour son exorcisme, on programme alors la cérémonie et prend les dispositions conséquentes. Cette cérémonie commence par une procession qui conduit de la maison de l'époux de la femme adultère jusqu'à l'entrée du village où le lègba « lègba » est érigé. La femme adultère est suivie par le public qui chante en condamnant l'acte et en la dénigrant. Des faits assimilables aux actes de langage et à la stéréotypisation du discours, en un mot, de la société ; ce qui explique pourquoi toujours la femme, pourquoi un traitement dégradant envers elle et pourquoi le rejet d'une gestion valorisante du conflit au profit de sa dignité et de celle de sa famille. Or, même action dans le cas inverse et aucune réaction, aucune sanction de l'homme indélicat par la société, fut-il attrapé la main dans le sac par sa femme (si la femme avec qui l'acte est commis n'est pas mariée). On peut donc dire que le traitement dégradant de la femme dans ces circonstances subit un mouvement de cause à effet. A-t-elle posé un acte répugnant, alors il faut le dire à sa famille, les exposer et les sanctionner tout comme leur fille qu'ils n'ont pas su bien

éduquer en somme. Ceci n'étant pas trop l'objet de ce travail, nous continuons avec les actions de règlement à l'amiable.

Arrivée au niveau du lègba, les rituels commencent. La femme adultère est dépouillée de toutes les tenues (pagnes, slip, perles, foulard, soutien gorge, chaussures, boucle d'oreille, colliers) portées au cours de l'acte, y compris même la natte sur laquelle l'acte a été commis. Tous ces effets sont brulés devant le « lègba » mais on permet à la femme de se nouer un autre pagne pour cacher sa nudité devant le public. Elle reçoit des coups de seize (16) chicotes prévues pour la circonstance. L'élément fondamental de cette cérémonie est la brulure devant le lègba des effets qui ont été utilisés au cours de l'acte. La brulure et le chicotement sont des actes de purification de la femme, c'est le « efanle », c'es-à-dire « laver avec le fâ » ou « cérémonie d'exorcisme ». Mais pourquoi on prévoit seize (16) chicotes avec lesquelles la femme est flagellée jusqu'à épuisement ? En effet, le chiffre seize (16) désigne les seize grands signes du fâ que sont selon Bernard MAUPOIL (1961) : gbe-mèji, yèku-mèji, woli-mèji, di-mèji, loso-mèji, wele-mèji, abla-mèji, akla-mèji, guda-mèji, sa-mèji, ka-mèji, turukpe-mèji, tula-mèji, letè-mèji, cè-mèji, fu-mèji. A chaque signe, correspond une chicote. Il faut mentionner que l'homme responsable de l'acte participe de la purification ou de l'exorcisme de la femme en finançant entièrement cette cérémonie. L'époux de la femme adultère n'y met rien sauf assister simplement à la cérémonie. Une interrogation : pourquoi ne chicotte-t-on pas aussi l'homme criminel et ne l'expose-t-on pas comme c'est le cas pour la femme fautive et sa famille ?

6. Analyse des énoncés

L'analyse est syntaxique ici tout en prenant une portée sémantique.

6.1. La morphosyntaxe des énoncés liés à l'adultère dans l'espace aja

Le but de ce passage est de fournir des informations sur les constituants syntaxiques, la classe à laquelle appartiennent ces constituants et la fonction syntaxique qu'ils assument dans le discours car pour certains auteurs comme Maurice Houis cité par Tchitchi (1984, 139),

« la morphosyntaxe vise à donner une double information sur les constituants syntaxiques de l'énoncé, d'une part, sur la classe à laquelle ils appartiennent, d'autre part, sur la fonction syntaxique qu'ils assument ».

Les énoncés déduits de la contextualisation des syntagmes nominaux sont des énoncés verbaux. Si Tchitchi (2009, 234) définit le verbe comme « le constituant syntaxique central du discours ; fondement de l'énoncé où il assume la fonction de prédicat, le verbe appartient à la catégorie des signes grâce auxquels tout discours est porteur de signification », Houis (1977, 16) pense que

« les énoncés verbaux sont caractérisés par un constituant assumant la fonction prédicative (p) soit seul, soit en relation de présupposition mutuelle avec un sujet. Les constituants assumant un terme dans l'énoncé sont le nexus ou noyau irréductible de l'énoncé et/ou des expansions ».

Ainsi, nous pouvons positionner les énoncés et les analyser en nous inscrivant dans la perspective théorique de Maurice Houis (1977) et Toussaint Tchitchi (2009) qui proposent d'étudier les recherches sur les langues africaines en nous inspirant des réalités purement africaines. Ainsi, l'analyse de l'énoncé nyɔnulo do afo egbe nous donne :

N (n)	(v) LV	N	N
S	P	X	X

nyɔnulo do afo egbe

/femme/la/planter/pied/brousse/ pour traduire que « la femme a commis l'adultère ».

Dans cet énoncé verbal, /nyɔnulo/, /afo/ et /egbe/ sont tous des nominaux assumant respectivement les fonctions de sujet pour le premier et d'expansion pour les deux derniers.

Le (n) représente le nominant qui marque le nom. La terminologie pour désigner le nominant a varié d'une école à une autre. Ainsi, selon Hazoumè (1979, 117), le système des nominatifs est

« un système dans lequel s'intègre les noms du gun quelles que soient les fonctions assumées par ces noms. C'est ce que d'autres linguistes, en l'occurrence A. Martinet, appelle "modalités nominales" qui sont des déterminants grammaticaux ».

Il a organisé les nominants du gungbè en deux catégories à savoir le générique et le spécifique. Le premier comporte un seul nominant au singulier et le second quatre au singulier avec leurs correspondants au pluriel. Quant à Bole-Richard (1983, 220), « les nominatifs sont des morphèmes marqueurs du nom. Ils appartiennent à un paradigme d'association aux bases nominales fermé et organisé en système ». Il en distingue vingt (20) en gengbè dont sept (7) simples et treize (13) formés par combinaisons de deux ou plus. Akoha (1980) dans ses recherches sur le fongbè constate que le nominal est souvent accompagné d'une modalité qui l'affecte pour ajouter au contenu sémantique de celui-ci diverses notions supplémentaires. Ce mot marqueur du nom est appelé "modalité nominale".

Agbadja (1981, 33) en dégagant le système des nominants de l'ε bε gbè souligne que « les nominants marquent les noms, quelque soit leur fonction dans l'énoncé », tandis que selon Tchitchi (2008, 40),

« ce terme est introduit dans la terminologie descriptive de Maurice Houïs à la suite des observations de Hagège (1982) sur le concept de nominatif et sa suggestion de lui substituer celui de nominant ; je choisis de l'utiliser en tant qu'il s'agit d'un morphème qui caractérise le nominal et le différencie du verbe dans l'énonciation ».

Quant au (v), il représente le verbant dans un énoncé verbal. initialement “prédicatif verbal” selon Tchitchi (1984), et nommé “modalité verbal” ailleurs d’après Akoha (1980), Hounkpatin (1985, 114) avertit que « le verbal apparaît le plus souvent accompagné d’une modalité ; il s’agit d’un terme qui affecte le verbal pour ajouter au contenu sémantique de celui-ci diverses notions supplémentaires ». Tchitchi (2009, 234) appelle verbant « le morphème marqueur du verbe, qui lui permet d’assumer la fonction prédicative ». Tchitchi (2009, 234) appelle verbant « le morphème marqueur du verbe, qui lui permet d’assumer la fonction prédicative ».

Quand nous revenons à l’énoncé « Nyɔnulo de nɔ egbeji ò », on constate qu’il est structuré de la façon suivante :

Nyɔnulo de nɔ egbeji ò

/femme/la/ verbant de négation/ rester/ fidélité/pdm/ pour dire que « la femme n’est pas restée fidèle ».

Dans cet énoncé, on constate que le nominant (n) est le morphème /-lɔ/ dont le répondant en français est « la », un article défini, marquant le nominal /nyɔnu/. Le verbant de négation (v) est /de/, marquant le verbe /nɔ/ qui veut dire « rester ».

Le troisième énoncé qui nous intéresse est : Wo a le efan nɔ nyɔnulo

Wo a le efan nɔ nyɔnulo

/on/verbant du futur/laver/fa/ pour/femme/la/ ce qui voudra dire « la femme doit suivre des rituels du fa », c’est-à-dire que « la femme doit être purifiée ».

Ainsi, l’énoncé « wo a le efan nɔ nyɔnulo » ou « wo a le efan nɔ nsulo » peut être décrit de cette façon :


Wo a le efan nɔ nyɔnulo

/on/verbant du futur/laver/fa/ pour/femme/la/ ce qui voudra dire « la femme doit suivre des rituels du fa », c'est-à-dire que « la femme ou l'homme doit être purifiée ».

Dans cet énoncé, le pronom /wo/ est un nominal en fonction de sujet car, selon la perspective théorique de Houis, les classes de mots de la langue sont organisés en deux catégories à savoir, les nominaux et les verbaux. Efan et nyɔnulo sont des nominaux assumant la fonction d'expansion ; /le/ est un lexème verbal en fonction de prédicat ; /a/ le verbant du futur marquant un procès postérieur à l'acte d'énonciation ; /lo/ le nominant.

6.2.Les verbes à expansion nécessaire

Dans le parler aja, des lexèmes verbaux à expansion nécessaire sont attestés. Ainsi, lorsque le processus de dérivation est déclenché par la reduplication, l'expansion est antéposée au dérivé du lexème verbal. C'est cette antéposition que Tchitchi (1984, 209) interprète comme « une mise en emphase ». Ainsi, nous attestons cette interprétation dans les illustrations qui suivent :

Dò afɔ egbe (commettre l'adultère)  afɔdogbe (fait de commettre l'adultère)

Le efan (s'exorciser)  efanle (action de s'exorciser)

Le constat qui se fait dans l'énoncé « do afɔ egbe » est qu'après le lexème verbal /do/, on a deux lexèmes nominaux à savoir /afɔ/ et /egbe/ assumant la fonction d'expansion dans le discours. Quant à l'énoncé « le efan », on a le lexème verbal /le/ et le nominal en fonction d'expansion /efan/. Habituellement, dans le processus de dérivation par la reduplication, l'expansion est antéposée au dérivé du lexème verbal. C'est ce qui donne /efanle/ de l'énoncé / le efan/. Quand l'expansion est double comme dans / do afɔ egbe/ où /afɔ/ et /egbe/ sont des lexèmes nominaux en fonction d'expansion du lexème verbal /do/, au cours du même processus, le dérivé du lexème verbal s'interfixe aux nominaux en expansion et on a : afɔdogbe avec amuïssement de la voyelle initiale de /egbe/.

Il faut retenir que les lexèmes verbaux à expansion nécessaire sont des verbaux qui, en l'absence du nominal en fonction d'expansion, n'ont pas

une existence réelle dans la langue et ne forment pas un discours. On peut retrouver ces cas dans les illustrations qui suivent :

Nyɔnulo do.....

/femme/la/ planter/

Wo a le....

/on/verban du futur/ laver/

Nyɔnulo do afɔkpa

/femme/la/ planter/chaussure/ pour dire que « la femme a porté de chaussures »

Wo a le ɔevye

/on/verban du futur/ laver/ l'enfant/ ou « on va arrêter l'enfant »

Quand nous nous permettons d'adjoindre aux lexèmes verbaux différents nominaux en fonction d'expansion, nous constatons que les sens des phrases varient selon la portée sémantique du nominal en fonction d'expansion.

Ces phrases n'ont aucun sens dans la langue et ne signifient rien à cause de l'absence des nominaux appelés à assumer la fonction d'expansion. D'où le terme de lexèmes verbaux à expansion nécessaire. Le lexème verbal à expansion nécessaire a, indubitablement besoin du nominal en fonction d'expansion pour donner du sens à la phrase.

Il est pourtant question ici de mettre l'accent sur les verbants et les verbes qui se comportent comme des mots à double dimension, un qui marque l'autre et l'autre et celui-ci qui exprime l'action, c'est-à-dire dévoilé l'intention du sujet parlant et naturellement la relation qu'il construit avec les interlocuteurs et les émotions souhaitées créer. Tout ceci participe de la construction du discours sur un fait de société et par ricochet sur la société elle-même avec son cortège de règles furent-elles discriminatoires ou stéréotypées.

Conclusion

Les situations de conflits en milieu aja sont souvent des moments de querelles et de mésentente pour les parents. Si les anciens ont trouvé une solution pour conserver les foyers en difficulté, l'intérêt supérieur est accordé à la famille qui constitue le socle de la société. Les parents divorcés ne sauraient donner une meilleure éducation à leurs enfants. C'est pour cette raison que le fait de commettre l'adultère ou afɔdogbe va incontestablement avec l'exorcisement ou la purification ou le

enfant. Ces dispositions sont prises pour sauvegarder l'éducation des enfants et leur permettre d'être des hommes responsables dans la société. Si ouvrir une école c'est fermer une prison, éduquer un enfant, c'est construire une nation ; néanmoins, on ne cessera de le dire, blesser un être, c'est ouvrir la porte à la violence. Toute chose qui engendre difficilement l'harmonie et la paix.

L'analyse des constructions lexicales a favorisé l'identification des constituants syntaxiques à savoir les nominaux et les verbaux. Les premiers sont plurifonctionnels car ils assument les fonctions de sujet et d'expansion. Les seconds sont monofonctionnels car ils assument la fonction prédicative dans le discours. Les nominants ont entretenu des relations de détermination avec les nominaux et les verbaux de l'accompli et celui du futur qui ont marqué les lexèmes verbaux dans les énoncés. Les analyses ont également prouvé l'existence de lexèmes verbaux à expansion nécessaire dans la langue cible. Les réflexions se poursuivent pour établir la vérité autour des seize chicotes qui servent à corriger la femme adultère ; mais pourquoi l'homme responsable de l'acte n'est pas corrigé si ce n'est pas supporter les frais de l'exorcisme de la femme ? De plus, le nombre de chicote renvoyant aux seize signes du fâ peut-il avoir d'autres interprétations surtout pour ceux qui ne sont pas de la même obédience religieuse ? Aussi, ces constituants montrent-ils bien la description du monde mais aussi tout autre chose : l'action. Alors, le langage n'a-t-il pas contribué également aux faits sociaux qui sont têtus dans la société et particularisent chaque société ? Voilà autant de pistes de réflexion ouvertes pour les perspectives de l'étude.

Bibliographie

AGBADJA Sénamé Kokou (1981), *Les noms individuels chez les EBE : Éléments pour une analyse morphosyntaxique des anthroponymes*, Rapport pour l'obtention du DEA, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 77 p.

AGBEKPONOU Catherine (1984), *Étude descriptive d'un parler Aja : phonologie du ajagbè d'Akonana*, Mémoire de Maîtrise de Linguistique, à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Nationale du Bénin, 148 p.

- AGBESSIME Komla Enyuiamedi** (2007), *L'onomastique ewe*, Mémoire de DEA de Linguistique à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH), Université de Lomé, 67 p.
- AGUIDI Laïssi Rigobert** (1992), *La signification du nom individuel chez les nago de Bantè (approche sociologique)*, Mémoire de Maîtrise de Linguistique, à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Nationale du Bénin, 158p.
- AKOHA A. B.** (1980), *Quelques éléments d'une grammaire du fongbè : nominal et syntagme nominal*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 396p.
- AKOHA A. B.** (2010), *Syntaxe et lexicologie du fon-gbè Bénin*, Paris, l'Harmattan, 368 p.
- ALOWAKINNOU Christophe** (1991), *Etude sociolinguistique des tabous chez les Aja d'Aplaxwe*. Mémoire de Maîtrise de Linguistique, à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Nationale du Bénin, 132 p.
- AMONI Akouété Jean** (1991), *Les nominaux comme constituants syntaxiques : cas du xwlagbè de Hùnsùkwè (Grand-popo)*, Mémoire de Maîtrise de Linguistique, à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Nationale du Bénin, 138 p.
- ANIAMBOSSOU J.C.** (1975), « *La signification dans le contexte fon au Dabomey* », in *La voix de St Gall de ouidah*, n° 27, séminaire St Gall de Ouidah.
- AWALE Sètchedé** (1991), *L'anthropologie chez les maxi*, Mémoire de maîtrise de linguistique, à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Nationale du Bénin, 117 p.
- BLEWOUSI Ablavi M.**, (2007), *Culture et identité : la jeune fille Ouatchi face aux rites dans les convents*, Mémoire de DEA de sociologie, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université de Lomé, 77 p.
- BOLE-RICHARD Rémy** (1983), *Systématique phonologique et grammaticale d'un parler ewé : le gen-mina du Sud-Togo et du Sud-Bénin*, Editions l'Harmattan, 350 p.
- HOUNKPATIN Basile** (1985), *Le verbe et le syntagme verbal du Fon-Gbe parlé à Massè*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle de linguistique, 438 p.

- HOUIS Maurice** (1963), *Etude descriptive de la langue susu*, Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire, N° 67, Swets & Zeitlinger B. V. 182 p.
- HOUIS Maurice** (1971), *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, collection SUP, Editions presses universitaires de France, 232 p.
- HOUIS Maurice** (1974), « *La description des langues négro-africaines : la description d'une langue* », in *Afrique et Langage*, N°1, 1^{er} semestre, Paris, L'Harmattan, pp. 11-20.
- HOUIS, Maurice**, (1977), « *Plan de description systématique des langues négro-africaines* », in *Afrique et Langage*, N°7, 1^{er} semestre, Paris, pp. 5-65.
- MAUPOIL Bernard** (1961), *La géomancie à l'ancienne côte des esclaves*, Paris, institut d'ethnologie, 690 p.
- TCHITCHI Yaovi Toussaint** (1984), *Systématique de l'ajagbè*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université de La Sorbonne Nouvelle, Paris III, 441 p.
- TCHITCHI Yaovi Toussaint** (2008), *Terminologie et vulgarisation scientifique, précédé de Pratique économique et aliénation culturelle*, Cotonou, Editions CAAREC, 92 p.
- TCHITCHI Yaovi Toussaint** (2009a), « *Elément pour une étude comparée du verband-gbè* » in *Particip'Action*, Revue interafricaine de littérature, linguistique et philosophie n°1, janvier, pp. 229-248.
- YEBOU Elie** (2009), *Des noms et des hommes : aspects anthropologique et morphosyntaxique du nom dans l'aire culturelle ajatado*, Mémoire de DEA de Linguistique à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), 81 p.
- YEBOU Elie** (2009), *Des noms et des hommes : aspects anthropologique et linguistique du nom dans l'aire culturelle ajatado*, thèse de doctorat unique de Linguistique à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), 402 p.